



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE du PUY-DE-DÔME

Sous-Préfecture d'Issoire

Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme

COMPTE - RENDU

Comité de pilotage du Site Natura 2000 FR8301035

« Vallées et coteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes »

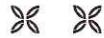
Réunion du 23 octobre 2012

La réunion est présidée par Mme Hélène GERONIMI, sous-préfète d'Issoire

Sont présents :

Hélène GERONIMI	Sous-Préfète d'Issoire
Christian BAUDRY	DREAL Auvergne
Julien CHAMBONNIERE	DDT 63 - Service Eau Environnement Forêt
Muriel DOUAILLAT	DDT 63 - Service Eau Environnement Forêt
Michel MESBAUER	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - ONCFS
Fabien SERVOL	ONF 63
Jean PAILLART	ONF 63 / Responsable UT Sancy Cézallier
Jean-Pierre SAUVANT	Communauté de Communes Couze Val d'Allier
Jean CHABRILLAT	Commune d'APCHAT (Maire)
Alain OLLE	Commune de CHALUS (Maire)
Christine HARRAULT	Commune de CLERMONT-FERRAND
Chantal DE MONTARD	Commune de DALLET
Jean-Louis BESSON	Commune de GIGNAT (Maire)
Denis TOURLONIAS	Commune de la ROCHE-BLANCHE
Lionel DIRAND	Commune du BROC
Daniel BORIE	Commune de NONETTE (Maire)
Jean CHANDEZON	Commune d'OLLOIX
Joël BORTOLOTTI	Commune de PARDINES (Maire)
Henri GONIN	Commune de PERRIER
Alain BOUDET	Commune de SAINT-GENES CHAMPANELLE
René ROUX	Commune de SAINT GERMAIN LEMBRON (Maire)
Serge BARTHOMEUF	Commune de SAINT-GERVAZY (Maire)
Jean-Claude DABERT	Commune de SOLIGNAT (Maire)
Daniel BELLON	Commune du VERNET SAINTE MARGUERITE
Fréddie PIERZCHALA	Commune de VICHEL (Maire)
Benoît BARTHELEMY	Fédération Départementale des Chasseurs du Puy-de-Dôme
Luc BORTOLI	Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Puy-de-Dôme
Stéphane CORDONNIER	CEN Auvergne
Mady ROMERO	Fédération Départementale pour l'Environnement et la Nature dans le Puy de Dôme

Sont excusés : Le Conseil Général du Puy de Dôme, le Conseil Régional, les mairies d'Augnat et de Lempdes, la Ligue pour la Protection des Oiseaux, le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon.



Mme GERONIMI, Sous-Préfète d'Issoire, ouvre la réunion en remerciant M. le Maire de Saint Germain Lembron d'accueillir le COPIL, puis présente l'ordre du jour principalement centré sur la validation du nouveau Document d'objectifs (DOCOB). Mme GERONIMI précise également que pour celles et ceux qui le souhaitent, la réunion sera suivie d'une visite de terrain avec une présentation de travaux de restauration des coteaux secs à orchidées réalisés dans le cadre d'un contrat Natura 2000 par le CEN Auvergne sur la commune de Gignat.

M. le Maire remercie, à son tour, l'ensemble des personnes présentes et donne la parole à M. CORDONNIER du CEN Auvergne pour la présentation du nouveau DOCOB.

La diaporama présenté par le CEN Auvergne est téléchargeable sur le site internet des services de l'État dans le Puy-de-dôme à l'adresse suivant : <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/vallées-et-coteaux-xerothermiques-r870.html>

- **Révision du DOCOB**

Présentation des documents de synthèse et de compilation du nouveau DOCOB :

M. CORDONNIER rappelle les caractéristiques du site (contexte, enjeux écologiques et socio-économiques, particularités et contraintes...) et présente les documents constituant le nouveau DOCOB.

Présentation des nouvelles orientations de gestion :

M. CORDONNIER revient sur les conclusions des deux ateliers techniques « Gestion durable » et « Communication et Valorisation » qui se sont déroulés en juillet 2012.

- Discussions sur les orientations de « Gestion durable » :

M. CORDONNIER présente les nouvelles orientations de gestion discutées en atelier « Gestion durable ». Concernant la lutte contre les espèces invasives, M. CHAMBONNIERE, de la DDT63, demande si les plantes invasives impactent les espèces des pelouses sèches et quelles sont les entités du site les plus touchées. M. CORDONNIER indique que les espèces exotiques envahissantes entrent en compétition avec les espèces sauvages des pelouses sèches. L'extension du Sénéçon du Cap est important, il est présent essentiellement sur le Puy de Crouel et sur les entités de Gergovie et des côtes de Neschers. Sur le Puy de Crouel, il recouvre des surfaces continues importantes.

- Discussions sur les orientations « Communication et Valorisation » :

M. CORDONNIER présente les nouvelles stratégies de communication discutées lors de l'atelier « Communication et Valorisation ». Concernant la communication envers le public directement concerné, M. CHAMBONNIERE demande s'il y aura un seuil de diffusion pour le nombre de lettres adressées aux propriétaires.

M. CORDONNIER indique qu'il sera possible de fixer un seuil et de ne cibler que les propriétaires de grandes parcelles ou de parcelles concernées par des habitats d'intérêt communautaire. Quant à la communication envers les acteurs du réseau, la DDT précise que les sites internet des services de l'État dans le Puy de Dôme et de la DREAL Auvergne¹ mettent à disposition les DOCOB et les documents liés à Natura 2000 (Compte rendu des comités de pilotages, chartes et atlas cartographique). M. CHAMBONNIERE rappelle également qu'un exemplaire du DOCOB est à disposition en mairie ; celui-ci pouvant être en version papier ou en version numérique sur les clefs USB comme indiqué précédemment.

Mme GERONIMI reprend la parole et demande à l'ensemble du COPIL s'il n'y a pas d'autres remarques.

Mme DE MONTARD (mairie de Dallet) demande que le site du Puy de Mur soit intégré aux 4 entités prioritaires au même titre que la Vallée des saints, Gergovie, les Côtes de Perrier et le pré salé de Saint Nectaire. Mme GERONIMI ouvre le débat sur l'intégration du Puy de Mur comme site prioritaire dans la stratégie de communication. Le COPIL indique que le projet comprend déjà 4 sites prioritaires pour un budget déjà limité et que ce site ne bénéficie pas de la même notoriété que les autres.

Toutefois, le projet d'Espace Naturel Sensible (ENS) sur le Puy de Mur permettra de financer les aménagements de valorisation que souhaitent mettre en place les élus locaux et de mieux promouvoir l'intérêt de ce site. Mme GERONIMI conclut en demandant que le DOCOB soit modifié. Il faudra indiquer que le Puy de Mur sera un site potentiellement prioritaire quand les aménagements et la politique ENS seront réalisés.

Mme GERONIMI demande à l'ensemble du COPIL s'il est en accord avec le nouveau DOCOB qui vient d'être présenté par l'opérateur du site. En l'absence d'autres remarques, celui-ci valide le nouveau document d'objectifs du site Natura 2000 Vallées et coteaux xérothermiques des couzes et Limagnes.

- **Présentation des actions 2012**

M. CORDONNIER présente les actions 2012. Il revient sur une demande du précédent COPIL concernant l'avancement des mesures compensatoires de la Chaux Haute à Pardines et présente les décisions du comité de suivi spécifique à leur application.

M. BAUDRY, de la DREAL Auvergne, précise que l'efficacité apparente de la recréation de la mare est sous réserve de suivre dans le temps l'évolution de la population de Tritons crêtés et des plantes patrimoniales.

- **Prévisionnel 2013**

M. CORDONNIER présente le prévisionnel 2013 mais souligne que les budgets ne sont pas encore fixés pour 2013. La DREAL précise que le ministère est dans une phase de dialogue, et, par ce fait, que le montant attribué à l'animation 2013 n'est pas encore défini. Il souligne également la nécessité de réaliser une évaluation du programme 2012 afin de réorienter l'évaluation de la PAC 2014. La DDT demande s'il n'est pas possible de réaliser les suivis par les ENS ou par le biais du bénévolat associatif afin de pallier la diminution des budgets. M. Cordonnier précise que les suivis sur les ENS ne sont pas pris en compte dans le prévisionnel 2013 puisque ces derniers sont indépendants de la politique Natura 2000 et ne répondent pas aux mêmes objectifs.

¹ Site internet des services de l'Etat dans le Puy de Dôme : <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/>
site internet de la DREAL Auvergne : <http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr/>

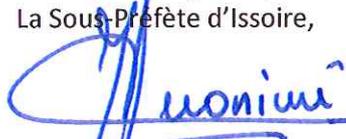
- Proposition de transfert de compétence pour l'animation du site en 2013

Mme GEROMINI rappelle ce point de l'ordre du jour et ouvre le débat sur le transfert de compétence pour l'animation du site. Elle indique que le site est sous la charge de l'Etat car sa configuration, site très éclaté d'une quarantaine d'entités réparties sur 45 communes ne facilite pas un transfert à une collectivité locale. Devant l'absence de candidature, Mme GERONIMI informe que toute collectivité intéressée peut se faire connaître par courrier auprès de la DDT.



Mme GEROMINI remercie la commune de Saint Germain Lembron pour la qualité de l'accueil, elle remercie également le CEN Auvergne pour leur présentation ainsi que l'ensemble des participants pour leur attention et enfin avant de conclure la réunion, elle rappelle que pour ceux qui le souhaitent une visite de terrain est organisée.

Pour le Préfet
et par délégation,
La Sous-Préfète d'Issoire,



Héléne GERONIMI